

Impacts des matières facultatives sur la réussite aux examens du baccalauréat 2000-2001 au TOGO.

A. B. Bahama BAOUTOU

Institut National des Sciences de l'Education (INSE)

Université de Lomé

Lomé - Togo

Résumé

Le système scolaire togolais issu de la réforme de l'enseignement de 1975 préconise entre autres que l'élève soit orienté selon sa vocation vers des carrières professionnelles. Cette orientation ne peut à l'heure actuelle avoir plus d'envergure qu'avec l'obtention du baccalauréat. Pour ce faire, des programmes d'enseignement sont proposés pour élargir l'éventail des choix. En plus donc des matières principales, fondamentales, d'autres telles que : l'éducation artistique et manuelle, l'éducation physique et sportive, l'économie familiale, l'initiation agricole et la musique y sont ajoutées. Même si dans la pratique, la dynamique recherchée par cette intégration n'est pas observée, du fait qu'elles soient devenues plutôt des matières facultatives ou optionnelles à l'examen du baccalauréat, elles ont néanmoins des impacts importants sur la réussite des élèves. Une réhabilitation de ces matières apporterait certes une amélioration des compétences mais surtout celle des rendements scolaires exprimés en taux élevé de réussite au baccalauréat.

Mots-clés : matières facultatives, impact, réussite baccalauréat.

Abstract

The togolese educational system that stems from the 1975 – educational reform wants it that the student be advised among others on what courses to follow depending on his calling towards professional careers. At current time, this advice on courses to follow care only attain a wider range with the obtaining of the Senior High-School Diploma. Educational programmes are thus proposed to increase the variety of choices. Therefore, besides the main and core subjects, others such as : artistic, manual, sport and physical education, family economics ,farming initiation and music are included therein. Even if in actual practice, the dynamics sought for through this integration is not observed due to the fact that they rather became facultative subjects or optional at the Senior High –School Diploma Examination, they have nevertheless no significative impacts on the students' success. A rehabilitation of such subjects would certainly bring about the improvement of competencies but above all the one of educational performances expressed in terms of the high success rate at the Senior High-School Diploma Examination.

Key Words : Optional subjects, impact, success, Senior High-School Diploma Examination .

INTRODUCTION

Le Togo a inscrit l'éducation comme étant, l'un de ses objectifs prioritaires. Avec la réforme de l'enseignement de 1975, elle constitue incontestablement le ferment d'un développement économique

et social. Pour atteindre cet objectif, des enseignements et apprentissages diversifiés sont donnés à tous les niveaux du système scolaire.

Au niveau des programmes d'enseignement, en plus des pôles importants tels que les langues et la littérature, les mathématiques, les activités d'éveil à savoir : l'histoire, la géographie, l'éducation mo-

rale, civique et politique, l'éducation scientifique et l'initiation à la vie pratique, l'accent a été mis sur d'autres matières jugées aussi importantes pour la formation complète du citoyen. Il s'agit de :

- l'éducation artistique et manuelle ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'économie familiale ;
- l'initiation agricole ;
- la musique.

Dans la Réforme de 1975 et dans les Instructions Officielles de 1984, l'éducation artistique et manuelle est retenue comme un moyen privilégié pour donner à l'enfant la capacité d'un engagement personnel avec les autres, le goût de l'effort, les possibilités d'éclosion et d'expression de talents, l'ouverture d'esprit et l'opportunité d'expérience. L'éducation physique et sportive contribue au développement harmonieux du corps, à l'entretien et au maintien de la santé physique, morale et intellectuelle de l'individu tout en facilitant son intégration sociale.

L'objectif de l'économie familiale est de permettre l'enrichissement et le développement du groupe familial par la formation de base des personnes qui le constituent.

L'initiation agricole qui n'est pas à proprement parler une formation agricole de type professionnel a pour but en réalité d'établir un pont entre l'école et les formations de type agricole.

La musique quant à elle est présente dans notre vie de façon permanente sous plusieurs aspects (vocal et instrumental) et dans les circonstances les plus variées (hymne, chant, choral, solfège). Son enseignement s'avère nécessaire puisque sa pratique, vocale et instrumentale permet d'éduquer l'oreille et la voix, d'éveiller le sens de la discipline par des exercices rythmiques et l'intelligence.

Cependant, la dynamique recherchée avec l'introduction de ces nouveaux contenus à l'école et surtout au niveau secondaire, n'a pas été observée. Ces contenus ont été plutôt considérés au collège et au lycée comme des matières facultatives dans les programmes d'enseignement et toujours exécutées sous cette forme sans de réelles implications.

Au secondaire, le dessin, la couture, le sport et la musique sont donc considérés comme des matières facultatives. Nous retenons dans cette étude cette dénomination et cherchons à voir si au-delà des objectifs prônés par la réforme de l'enseignement de 1975 et les Instructions Officielles de 1984 (ouverture d'esprit, développement harmonieux du corps, maintien de la santé physique et morale, etc...), il n'y aurait pas un impact plus immédiat portant sur les résultats scolaires des élèves, surtout aux examens du baccalauréat.

I. MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La réussite scolaire a toujours été l'un des objectifs fondamentaux de tout système éducatif. Aussi, toutes situations pouvant mener à ce résultat ne devraient – elles être ignorées mais plutôt prises comme éléments de réflexion, objets d'étude. Le dessin, la couture, le sport et la musique, considérés comme matières facultatives, mises en pratique dans les établissements scolaires sous forme d'enseignements et d'apprentissages et aussi présentés comme épreuves facultatives à l'examen du baccalauréat, ne pouvaient échapper à une analyse. Malgré des insuffisances observées dans les établissements scolaires, (manque d'enseignants spécialisés, manque d'infrastructures, horaires réduits...) pour rendre plus opérationnelles ces disciplines, nous cherchons à voir si, au-delà de ces considérations, il n'y aurait pas un réel impact de ces enseignements – apprentissages sur les résultats d'examen.

Cette étude se situe donc au niveau de l'enseignement secondaire où, à l'examen, le surplus de points obtenu dans les matières facultatives choisies par le candidat est ajouté au total des notes obtenues dans les matières principales prévues à l'écrit.

Nous considérons que :

- les matières facultatives amènent à plus de chance de réussites au baccalauréat ;
- le choix de ces matières à l'examen améliore les pourcentages de réussite ;
- une pratique plus intégrée et plus dynamique de ces disciplines facilite l'atteinte des objectifs d'éducation.

II. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour cette étude, nous avons retenu de travailler à

partir de résultats d'examen en prenant comme échantillon dix jurys du baccalauréat 2000–2001 de l'Enseignement Technique avec leur effectif total d'inscrits. Ces jurys correspondent aux candidats des séries G1 et G2. Nous avons pris en considération les notes obtenues dans toutes les épreuves et dans les matières telles que le dessin, la couture, le sport et la musique. La recherche de données qualitatives nous a amené à faire passer un questionnaire écrit à 200 étudiants inscrits au BTS dans les filières suivantes: Secrétariat, Comptabilité et Ges-

tion des Entreprises dans le but d'avoir un complément d'information sur la portée de ces matières facultatives sur la réussite au baccalauréat.

2.1 Echantillon de l'étude

Nous présentons dans le tableau 1 l'effectif total des inscrits, des présents, des absents des dix jurys retenus pour cette étude et dans le tableau 2 la répartition des candidats soumis au questionnaire.

Tableau I. Effectif des inscrits, des présents et des absents.

Jurys	J 1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	Total
Effectif											
Inscrits	227	250	250	233	250	248	249	250	248	230	2435
Absents	4	3	4	0	3	5	3	4	4	3	33
Présents	223	247	246	233	247	243	246	246	244	227	2402

Cet échantillon comporte 2435 candidats inscrits dans les dix jurys des séries G1 et G2. Au cours de l'examen, on a relevé 33 absents ; ramenant ainsi l'effectif des présents à 2402 élèves.

Tableau II. Répartition des candidats soumis au questionnaire.

Secrétariat (G1)	Comptabilité et Gestion (G2)	Effectif total
100	100	200

L'analyse qualitative reposera sur ces 200 étudiants à savoir : une centaine de la filière Secrétariat (série G1) et une centaine en Comptabilité et Gestion des Entreprises (série G2).

Résultats

Les résultats ci-dessous portent à la fois sur les données de l'enquête quantitative et qualitative.

a) L'enquête quantitative.

C'est le résultat portant sur les dix jurys de l'échantillon.

Tableau III. Effectif des candidats admissibles pour passer l'oral et des admis d'emblée.

Jurys	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	Total	%
Effectifs												
Admissibles pour passer l'oral	47	48	46	52	99	42	55	57	52	41	539	22,44
Effectif des admis d'emblée	66	73	87	104	67	65	82	88	77	79	788	32,81
Effectif total des échoués	110	126	113	77	81	136	109	101	115	107	1075	44,75
Total	223	247	246	233	247	243	246	246	244	227	2402	100

Sur les 2402 candidats présents à l'examen écrit, 788 (soit 32,81%) ont été déclarés définitivement admis puisque ayant eu, au moins, une moyenne supérieure ou égale à 240 sur un total de 480 points prévus pour cet examen du baccalauréat. Les 788 candidats n'ont plus à passer les examens oraux d'autant plus qu'ils ont atteint la moyenne requise pour réussir. Après ce groupe d'admis d'emblée, nous retrouvons dans cet échantillon 539 candidats (soit 22,44%) retenus après la délibération de l'écrit pour subir les épreuves orales. Ces 539 sont ceux qui ont un total de 216 points sur les 240 qu'il fallait. Lorsqu'un candidat obtient un total de points compris entre 216 et 239, il passe obligatoirement les examens oraux puisqu'il n'a qu'une moyenne comprise entre 9 et 9,99. Nous notons que depuis quelques années, les candidats qui se retrouvent dans cette seconde phase d'examen mettent les bouchées doubles pour ne pas laisser passer leur chance d'admissibilité. Ils obtiennent donc tous le baccalauréat après ces épreuves orales.

Notre étude se situe au niveau de cette catégorie de candidats qui, grâce aux matières facultatives, obtiennent un total de notes compris entre 216 et 239 points (moyennes de 9 à 9,99).

Tableau IV. Effectif total des admis et des échoués.

Jurys	J1	J2	J3	4	J5	J6	J7	8	J9	J10	Total	%
Effectifs												
Effectif total des admis	113	121	133	156	166	107	137	145	129	120	1327	55,25
Effectif total des échoués	110	126	113	77	81	136	109	101	115	107	1075	44,75
Total	223	247	246	233	247	243	246	246	244	227	2402	100

Ce tableau nous présente le nombre total des admis et des échoués de nos dix jurys. Sur les 2402 présents à l'examen, nous avons 1327 admis (soit 55,25% qui ont eu 240 points et plus) et 1075 échoués (soit 44,75% de candidats ayant moins de 216 points).

Avec ces résultats, nous observons que le pourcentage des admis (55,25%) ne pouvait être obtenu si des candidats n'avaient choisi de passer, en plus des épreuves obligatoires, des matières facultatives. Des candidats ont pu réussir parce que le complément de points apporté par les matières facultatives (de l'oral) leur a permis de passer la barre fatidique des 216 points indispensables pour avoir des chances de réussite.

Tableau V. Effectif total :

- des admissibles grâce aux matières facultatives ;
- des admissibles sans matières facultatives ; et
- des admis d'emblée

Jurys	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	Total	%
Effectifs												
Effectif total des admissibles grâce aux matières facultatives	6	9	10	5	7	9	7	10	9	8	80	3,34
Effectif total des admissibles sans matières facultatives	41	39	36	47	92	33	48	47	43	33	459	19,10
Effectif total des admis d'emblée	66	73	87	104	67	65	82	88	77	79	788	32,81
Total des admis	113	121	133	156	166	107	137	145	129	120	1327	55,25

Sur les 539 admissibles pour passer l'oral (22,44%), nous relevons 80 candidats (3,34%) qui le sont tout simplement parce qu'ils ont choisi et passé des épreuves facultatives telles que : le dessin ou la couture, le sport et / ou la musique. Si ce choix n'avait été observé, le nombre des admissibles aurait baissé. Sans donc ce choix, les admissibles ne seraient qu'au nombre de 459 (19,10%) au lieu de 539 (80+459) qui représentent les 22,44% du tableau 3. Dans cette même logique, l'effectif total des admis de cet échantillon ne serait que de 1247 admis (51,91%) au lieu de 1327 actuels (1247+80), soit 55,25%. Ce qui est assez important.

Tableau VI. Pourcentage des élèves admissibles grâce aux matières facultatives par rapport : aux admis d'emblée et aux présents.

	Effectif total des admissibles		Effectif total des admis		Effectif total des présents
	539		1327		2402
Effectif total des admissibles grâce aux matières facultatives	80	14,84%	80	6,02%	80 3,34%

Le pourcentage des admissibles grâce aux matières facultatives par rapport à l'effectif total des présents est de 3,34 %. Par rapport au total des admis, il est de 6,02 %. En relation avec l'effectif total des admissibles, nous remarquons que ce pourcentage (d'admis grâce aux matières facultatives) est plus important et représente 14,84%.

Tableau VII. Total des points obtenus par les 80 élèves admis grâce aux matières facultatives : dans les matières principales et dans les matières facultatives pour être admissibles.

Effectif	Total des points obtenus dans les matières principales de 205 à 215	Points manquants pour être admissible de 01 à 11	Total des points obtenus avec les matières facultatives de 01 à 11	Nouveau total permettant l'admissibilité		Effectif total
				Minimum (216)	Maximum (224)	
1	205	11	11 [11]	216	216	1
1	206	10	10 [10]	216	216	1
1	207	09	11 [11]	218	218	1
3	208	08	08 [08-09]	216	217	3
4	209	07	08 [08-10]	217	219	4
6	210	06	06 [06-09]	216	219	6
9	211	05	05 [05-08]	216	219	9
9	212	04	04 [04-06]	216	218	9
10	213	03	04 [04-05]	217	218	10
14	214	02	02 [02-08]	216	222	14
22	215	01	01 [01-09]	216	224	22
Total	De 205 à 215	De 01 à 11	De 01 à 11	Minimum 216	Maximum 224	80

Ce tableau présente la répartition totale des 80 candidats ayant choisi de passer les matières facultatives. Pour être admissible dans cette série (G1), il faut que le candidat obtienne à l'écrit une moyenne minimale de 216 points sur 480. C'est le cas des 459 candidats (19,20%) admissibles sans des épreuves supplémentaires puisque le total des notes de l'écrit le permet (tableau 5). L'importance des matières facultatives se révèle ici par le fait que des candidats ayant entre 205 et 215 points ont pu réussir malgré leur handicap d'un manquant de 01 à 11 points (c'est - à - dire : 1 point pour celui qui a 215 et 11 points pour celui qui n'a que 205 pour atteindre les 216 points requis). Le plus surprenant est aussi de constater que des élèves se situant à moins de 11, 10, 09, voire 08 points du total (216) arrivent à s'en sortir malgré cet écart important de points. On peut observer sur ce tableau n°6 que des candidats parviennent à totaliser plus de points qu'il ne leur en faut. Ils sont ainsi nombreux à se situer entre 217 et 224 points puisque des matières facultatives leur ont permis d'obtenir les points indispensables pour réussir.

Quelles sont les matières qui leur permettent de réaliser de tels exploits ?

Tableau VIII. Points obtenus dans les matières facultatives par les 80 candidats.

Matières facultatives	Points au-dessus de 10	Effectif	Pourcentage
Dessin	De 1 à 5	20	25%
	De 6 à 8	05	6,25%
Couture	De 1 à 5	55	68,75%
	De 6 à 8	00	0,00%
Sport	De 1 à 5	45	56,25%
	De 6 à 8	08	10%
	De 9 à 10	02	2,5%
Musique	De 1 à 5	02	2,5%
	De 6 à 8	00	0,00%

Les 80 candidats ont tous choisi de faire soit le dessin (31,25%) soit la couture (68,75%) soit le sport (68,75%) soit la musique (2,5%). Etant libres de choisir plusieurs matières : le dessin ou la couture, le sport et ou la musique, on observe que 18,75% d'entre eux arrivent à obtenir des notes cumulées supérieures à 5 points.

Le sport est la discipline qui leur permet d'avoir des notes comprises entre 01 et 10 points. Dans cet échantillon, 8 candidats ont pu avoir entre 6 et 8 points supplémentaires et 2 autres, 09 et 10. La couture et la musique semblent être des matières qui ne génèrent pas d'importants surplus.

a) L'enquête qualitative.

L'enquête qualitative réalisée auprès de 200 étudiants ayant eu un bac récent (2000-2001) et portant sur la problématique de l'impact des matières facultatives sur la réussite au baccalauréat, nous donne des précisions sur :

- l'importance du choix de ces matières par des candidats, leurs attentes et leurs opinions.

Tableau IX. Choix des matières facultatives.

1) Aviez-vous choisi et passé une épreuve facultative à l'examen du baccalauréat ?

REPONSE	ÉFFECTIF	POURCENTAGE
OUI	200	100%
NON	00	0%
LAQUELLE ?		
*dessin	74	37%
*couture	126	63%
*sport	195	97,5%
*musique	00	0%

Les 200 étudiants interrogés ont tous choisi au moins une matière facultative. Ils sont plus nombreux à faire la couture (63 %) et presque tous (97,5 %), le sport.

Tableau X. Motifs relatifs au choix de ces matières.

1) Pourquoi les aviez-vous choisies ?

REPONSES	EFFECTIFS	POURCENTAGES
Nous aimons ces matières	200	100%
• Le dessin	28	14%
• La couture	55	27%
• Le sport	45	22,5%
• La musique	00	0%
Elles devaient nous apporter des points supplémentaires.	195	97%
Elles permettent à beaucoup de candidats de réussir.	200	100%
Elles sont obligatoires (surtout le sport).	195	97%

Ce tableau montre des niveaux de motivation dans le choix des matières facultatives.

A un premier niveau, tous prétendent aimer ces épreuves mais avec des particularités à savoir : 14 % pour le dessin, 27,5% pour la couture, 22,5% pour le sport ; la musique ne suscite pas ici un quelconque engouement.

A un second, ils donnent les raisons profondes de cette motivation en précisant que ces matières leur permettent d'avoir des points supplémentaires (97,5%) ou tout simplement de réussir à cet examen (100%).

Enfin, ils sont également nombreux (97%) à se rappeler le caractère obligatoire du sport sauf pour les élèves dispensés.

Tableau XI. Contribution des matières facultatives à la réussite.

1) *Ces matières ont – elles réellement contribué à votre réussite ?*

REPONSE	EFFECTIFS	POURCENTAGES
OUI :		
Enormément (ces points m'ont permis de passer l'oral).	179	89,5%
J'ai pu avoir une mention.	03	1,5%
J'ai augmenté ma moyenne (le total des points).	07	3,5%
NON.		
• pas vraiment.	11	5,5%
TOTAL	200	100%

Les matières facultatives ont permis à 89,5 % des étudiants interrogés de passer l'oral et par voie de conséquence de réussir à leur examen. Pour 10 % d'entre eux, ce choix leur a permis d'augmenter leur moyenne et pour 1,5 %, à obtenir une mention : c'est le cas des candidats admis d'emblée qui grâce à ces matières, arrivent à obtenir la mention assez bien .

Tableau XII. Autres approches des matières facultatives chez les étudiants interrogés.
Que représente pour vous : le dessin, la couture, le sport, la musique ?

REPNSES	EFFECTIFS	POURCENTAGES
Ce sont des matières comme les autres	179	89%
Ces matières ont leur importance et leurs difficultés :		
• il faut être doué :	28	14%
. dessin	55	27%
. couture	45	22%
- il faut avoir le physique (santé)	14	5%
- on les fait par obligation puisque inscrits au programme		
• C'est important pour ceux qui se sentent à l'aise dans ces matières :		
. dessin	28	14%
. couture	55	27%
. sport	45	22%
La musique est une matière particulière. c'est une bonne chose ; mais le mal est qu'elle ne soit pas enseignée dans tous les lycées.	99	49,5%

Pour 89,5 % des étudiants, le dessin, la couture, le sport et la musique ont la même valeur. Ce sont des matières comme les autres. Mais au-delà de cette considération, ils sont nombreux à souligner qu'il y a néanmoins quelques difficultés. Il faut être à l'aise dans ces matières (63 %) ou tout simplement être doué pour faire : 27% pour le dessin et 14% pour la couture. Le sport nécessite une forme physique, une bonne santé pour 22 % alors que pour 5 %, toutes ces matières constituent une obligation puisque inscrites au programme. Quant à la musique, ils notent à 54,5 % que c'est une matière particulière, intéressante, qui malheureusement n'est pas enseignée dans tous les établissements.

III. DISCUSSION

3.1 Légitimité des matières facultatives

Les disciplines réhabilitées par la réforme de 1975 restent indispensables à l'épanouissement de l'individu. Si on se réfère à la Charte Internationale de l'Education Physique et Sportive UNESCO (1978), et en prenant la discipline concernée comme exemple, on peut lire à l'article premier de cette charte que : « Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de la personnalité. Ce droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'éducation physique et le sport doit être garanti tant dans le cadre du système que dans les autres aspects de la vie sociale. ». Ces principes cadrent avec les objectifs de la réforme. Mais il est à noter que, sur le terrain, cette discipline n'est pas toujours donnée de façon efficiente dans les cours élémentaires et secondaires pour que cet épanouissement tant souhaité soit observé. De plus, tous les établissements n'ont pas toujours les enseignants qu'il leur faut. Il en est de même pour les autres matières tels que le dessin, la couture et la musique.

3.2 Engouement pour ces disciplines aux examens

Les élèves sont de plus en plus nombreux à choisir de passer les matières facultatives aux examens par rapport aux années précédentes (environ 45%). Ils avoisinent les 90% pour les trois dernières années d'examen du baccalauréat de l'enseignement technique (2000 - 2003).

En considérant à la fois cet important engouement actuel pour ces matières et aussi le fort pourcentage de faibles notes que reçoivent des candidats (notes en dessous de 5 sur 20 en ces matières pour plus de 55% des inscrits surtout en dessin, couture et musique), on peut penser aux problèmes que l'enseignement de ces disciplines pose et aux représentations négatives qui pourraient en résulter (désintérêt pour ces matières, démotivation, ..., pour cause d'insuccès). L'intérêt porté à ces disciplines ne devrait aboutir à des résultats démotivants en ce sens que les candidats soient nombreux à s'inscrire en ces matières à l'examen et à être aussi nombreux à avoir de mauvaises notes. L'engouement devrait avoir plutôt des retombées bénéfiques tant pour

les candidats que pour l'établissement qui les présente (en terme de rendement).

Nous notons ainsi que les candidats auraient pu être plus nombreux à réussir au baccalauréat s'il y avait plus d'implication et d'importance accordées aux enseignements et aux apprentissages de ces disciplines. Ils ne sont que 3,34% à réussir grâce aux matières facultatives dans notre échantillon et plus nombreux encore à avoir des notes en dessous de 5 sur 20 selon les notes portées sur les copies de dessin et de couture.

3.3 Problèmes relatifs à l'enseignement de ces disciplines

Les Instructions Officielles stipulent clairement l'importance de l'enseignement des matières telles que l'E.P.S, le dessin, la musique, la couture. Tous les acteurs du système éducatif connaissent leurs valeurs éducatives. Pourtant, c'est le manque d'enseignants formés en ces matières qui constitue le véritable problème. En prenant en considération la situation numérique du personnel enseignant de dessin, de couture, de musique et d'éducation physique et sportive en exercice dans les établissements publics (Lomé- Golfe) au cours de l'année 2001-2002 (Statistiques DGPE), nous remarquons que sur les 95 établissements du secondaire de l'enseignement public, nous avons :

- 69 enseignants d'EPS ;
- 26 enseignants de couture ;
- 11 enseignants de dessin ;
- 09 enseignants de musique.

Ces statistiques traduisent des réalités de terrain. Plusieurs lycées n'ont véritablement pas les enseignants requis en ces disciplines. Des établissements à trois classes au moins (classes de seconde, de première et de terminale) n'ont pas le minimum d'enseignant qu'il leur faut (69 sur 95 en EPS, 29 sur 95 en couture, 11 sur 95 en dessin et 09 sur 95). Cette carence en personnel d'encadrement surtout en ces matières très pratiques justifie les faibles notes obtenues par des candidats à l'examen. Les insuffisances observées dans les relations d'enseignement et d'apprentissage en ces matières au cours de la scolarité en sont aussi des facteurs déterminants. Comme le signale REBOUL (1988, pp. 101-102) "enseigner" est une activité et "apprendre" un verbe actif. Pour ce faire, il est donc indispensable que les établissements scolaires aient les res-

sources humaines nécessaires par rapport aux types d'enseignements et d'apprentissages qu'ils se proposent de donner. "La qualité de l'éducation que recevront les élèves sera toujours tributaire de la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignants" CONFEMEN (1995 p. 55) et les enseignements reçus un renforcement de compétences indispensables à la vie - « la compétence à être » selon le sens que donne REBOUL (1988, p.197) c'est - à - dire : « celle qui fait de l'homme un adulte, un être responsable et autonome, capable, dans tous les domaines de juger par lui-même ».

Le recrutement.

Un paradoxe a été observé à ce niveau : pendant qu'on estime à la Direction de l'Éducation Physique le besoin total d'enseignants à 354 environ (à raison d'un par établissement) pour couvrir l'ensemble des 564 établissements du secondaire des six Régions Pédagogiques (210 enseignants y étaient en poste en 2001-2002), le concours de recrutement du personnel de l'administration publique du 3 juillet 2003 ne prévoyait seulement qu'un recrutement de 29 enseignants d'EPS au total pour le compte de l'enseignement général et de l'enseignement technique soit 8,28% du besoin en enseignant d'EPS au Togo.

en couture, dessin et musique, rien n'était encore prévu alors que sur l'ensemble des établissements de Lomé - Golfe par exemple, pour 203 classes, 89 enseignants EPS, 24 pour la couture et 2 pour le modelage et art ménager, 12 pour le dessin et 9 pour la musique.

Nous reconnaissons ainsi avec MIALARET (1998, p.363), en prenant le cas de la musique, que «...si l'histoire de la pensée éducative a toujours accordé à l'activité musicale un rôle important dans l'épanouissement de la personne, l'institution éducative exprime de son côté réticences et difficultés à pleinement reconnaître ce rôle et à intégrer l'éducation musicale à l'ensemble du processus éducatif. ».

Au Togo, ce type d'enseignement est reconnu (Réforme de 1975) mais on ne pense aucunement au recrutement et à la formation des formateurs alors que l'efficacité de l'éducation en ces domaines passe par le renforcement des équipes et de leurs capacités.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CONFEMEN ., 1995, *L'éducation de base : vers une nouvelle école*, Dakar, pp : 21 - 27.
2. CONFEMEN-PASEC, 2004, *Recrutement et formation des enseignants du premier degré au Togo : quelles priorités ?* Dakar. P. 82.
3. DELDIME R., DUMOULIN R., 1994, *Introduction à la psychopédagogie*. De Boeck-Wesmael, Bruxelles, p. 255.
4. MACAIRE f., 1993, *Notre beau métier. Les classiques africains*, pp : 338- 347- 356.
5. MENR ., 1984, *Programmes de l'enseignement du premier degré*, pp : 8 - 11; 79-86.
6. MENR - DGPE ., «*Annuaire national des statistiques scolaires 2000 - 2001*».
7. MENR ., 1975, «*Réforme de l'enseignement au Togo- Forme condensée*».
8. MERAND R., 1998, *Education musicale*, in *Dictionnaire Encyclopédique de l'éducation et de la formation*, 2^{ème} édition, Nathan Université, Paris, p. 363.
- 9 - MIALARET J. P., 1998, *Education musicale*, in *Dictionnaire Encyclopédique de l'éducation et de la formation*, 2^{ème} édition, Nathan Université, Paris, p 363.
- 10 - PINEAU C., 1993, «*L'application de l'arrêté du 24 mars relatif au baccalauréat et aux autres examens de l'éducation nationale*» . *Revue Education Physique et Sport* N° 237.
- 11 - UNESCO ., 1978, «*Charte Internationale de l'éducation physique et sportive*».
- 12 - REBOUL O., 1988, *Qu'est-ce qu'apprendre ?* PUF, *L'éducateur*, pp : 101-102.